

# Un système en transformation ?

Une analyse comparative des études ontariennes  
sur les signalements de mauvais traitements  
envers les enfants (OIS 1993/1998)

---

*Nico Trocmé, Barbara Fallon, Bruce MacLaurin, Barbara Copp*



Centre of Excellence  
for Child Welfare

Centre d'excellence pour  
la protection et le bien-être des enfants

Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Copp, B. (2002). *The Changing Face of Child Welfare Investigations in Ontario: Ontario Incidence Studies of Reported Child Abuse and Neglect (OIS 1993/1998)*. Toronto, ON: Centre of Excellence for Child Welfare, Faculty of Social Work, University of Toronto.

La recherche du *OIS 1998* a été financée par :  
Le Ministère des Services à la collectivité, à la famille  
et à l'enfance, Gouvernement de l'Ontario  
La Section de la violence envers les enfants  
de Santé Canada et  
Bell Canada

Le soutien financier additionnel pour l'analyse  
comparative du *OIS 1993* et du *OIS 1998* a été  
apporté par :  
Alice and Murray Maitland Foundation  
Bell Canada  
Instituts de recherche en santé du Canada  
(subvention numéro 88478)

Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants  
est un des cinq Centres d'excellence pour le bien-être des enfants,  
financés par Santé Canada. Les opinions exprimées dans ce  
document ne représentent pas forcément les politiques officielles de  
Santé Canada.



La reproduction de ce document en entier ou en partie  
est permise uniquement à des fins non commerciales, à  
condition que les auteurs et le Centre d'excellence pour  
la protection et le bien-être des enfants soient reconnus  
comme source sur toutes les copies.

Des copies de ce document peuvent être téléchargées  
à partir du site Internet du Centre d'excellence pour la  
protection et le bien-être des enfants à l'adresse  
suivante : [www.cecw-cepb.ca](http://www.cecw-cepb.ca). Vous pouvez aussi  
commander des copies papier à vos frais en écrivant au :

Centre d'excellence pour la protection  
et le bien-être des enfants  
a/s de la Ligue pour le bien-être de l'enfance du  
Canada  
209-75 Albert Street  
Ottawa, ON K1P 5E7  
Tél. : (613) 235-4412, poste 24  
Courriel : [info@cecw-cepb.ca](mailto:info@cecw-cepb.ca)

© Centre d'excellence pour la protection et  
le bien-être des enfants, 2002

ISBN # 0-7727-7891-4

# TABLE DES MATIÈRES

---

RÉSUMÉ / ABSTRACT.....	iii
REMERCIEMENTS.....	iv
INTRODUCTION.....	1
HISTORIQUE.....	2
<i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille de 1984</i> .....	2
Enquêtes judiciaires, le comité sur la mortalité et la table ronde d'experts.....	2
Réforme du système de bien-être de l'enfance.....	3
Moins de soutien aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté.....	4
OIS 1998 et les changements du système.....	4
MÉTHODOLOGIE.....	5
Analyses statistiques.....	5
Limites.....	5
ENQUÊTES SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ENFANTS.....	7
LES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS CORROBORÉES.....	8
La violence physique.....	8
L'abus sexuel.....	9
La négligence.....	9
Les mauvais traitements psychologiques et l'exposition à la violence conjugale.....	10
ÂGE DES VICTIMES.....	11
PRÉJUDICE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE.....	12
RÉCURRENCE ET DURÉE DES MAUVAIS TRAITEMENTS.....	14
RÉSULTATS DES ENQUÊTES.....	15
SOURCES DE SIGNALEMENT.....	17
POURQUOI LE NOMBRE DE CAS EN PROTECTION DE L'ENFANCE AUGMENTE-T-IL ?... ..	18
Pourquoi le nombre de cas augmente-t-il ?.....	18
Pourquoi le nombre de cas d'abus sexuel diminue-t-il ?.....	20
CONCLUSION.....	22



## I RÉSUMÉ

---

*Un système en transformation ? Une analyse comparative des études ontariennes sur les signalements de mauvais traitements envers les enfants (OIS 1993/1998)* fait l'analyse de la transformation du système d'enquêtes sur les signalements en protection de l'enfance dans la province grâce à une comparaison entre l'OIS 1993 et l'OIS 1998. Ces études ontariennes examinent l'incidence des mauvais traitements envers les enfants et les caractéristiques des enfants et des familles qui font l'objet d'évaluations de signalements de la part d'organisations provinciales d'aide à l'enfance. Suite à l'examen de quelques-unes des modifications récentes apportées à la législation en matière de protection de l'enfance, au financement et aux procédures en Ontario, l'OIS 1993/1998 examine, pour chaque évaluation de signalement : les changements dans les types et dans la gravité des mauvais traitements, l'âge et le sexe des enfants, les sources de signalement et les résultats de l'évaluation.

Les taux de mauvais traitements corroborés dans les études ontariennes sur l'incidence de 1993 et de 1998 ont doublé au cours des cinq dernières années. Bien que la sensibilisation du public et les modifications dans les procédures d'évaluations des signalements semblent expliquer en partie ce changement, l'augmentation reflète aussi un changement important au niveau des types de mauvais traitements évalués et corroborés. L'exposition à la violence conjugale a été multiplié par 9, la proportion des cas de négligence a plus que doublé tandis que le nombre de cas d'abus sexuel est en train de baisser. Une réponse différenciée est nécessaire afin de faire face aux défis spécifiques à chaque type de mauvais traitements sous-jacents à la hausse des cas en protection de l'enfance au Canada.

## I ABSTRACT

---

*The Changing Face of Child Welfare Investigations in Ontario: Ontario Incidence Studies of Reported Child Abuse and Neglect (OIS 1993/1998)* analyzes the changing profile of child welfare investigations in the province through a comparison between the OIS 1993 and OIS 1998. These Ontario studies examine the incidence of reported child maltreatment and the characteristics of children and families investigated by the province's children's aid societies. Following a review of some of the recent changes that have been made to child welfare legislation, funding and procedures in Ontario, the OIS 1993/1998 examines changes in the types and severity of investigated maltreatment, as well as the age and gender of investigated children, sources of referrals and outcomes of investigations.

Rates of substantiated maltreatment documented by the 1993 and 1998 Ontario incidence studies have doubled in the past five years. While increasing public awareness and changes in investigation procedures appear to account for part of this change, the increase also reflects a significant shift in the types of maltreatment being investigated and substantiated. Exposure to domestic violence has increased nine-fold and the proportion of neglect cases has more than doubled, while cases of sexual abuse are decreasing. A differentiated response is required to address the maltreatment-specific challenges underlying the child welfare caseload increases in Canada.

## **■ REMERCIEMENTS**

---

Le *OIS 1998* a été rendu possible grâce au soutien financier fédéral et provincial et à des fonds mobilisés du secteur privé notamment de la Section de la violence envers les enfants, de la Section de la santé génésique de Santé Canada, du Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance de l'Ontario et de Bell Canada.

Le Alice and Murray Maitland Foundation, Bell Canada et une subvention des Instituts de recherche en santé du Canada (subvention numéro 88478) ont apporté le soutien financier additionnel nécessaire à l'analyse comparative du *OIS 1993* et du *OIS 1998*.

Jasmine Siddiqi à la Faculty of Social Work, de l'University of Toronto et Sue Sullivan au Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants ont contribué à la recherche générale et au soutien rédactionnel.

## ■ INTRODUCTION

Avec la publication de l'*Étude ontarienne sur l'incidence des signalements en cas de violence et de négligence envers les enfants (OIS 1998)*,<sup>1</sup> nous pouvons enfin faire l'analyse de la transformation du système d'enquêtes en protection de l'enfance en Ontario en comparant cette étude avec celle de 1993, l'*Étude ontarienne sur l'incidence des signalements en cas de violence et de négligence envers les enfants 1993*.<sup>2</sup> En dépit du fait que ces deux études se limitent à la description des services d'enquêtes et ne vont pas au-delà de l'enquête initiale des dossiers, elles représentent néanmoins la source la plus complète d'informations relatives aux enfants et aux familles bénéficiaires des services de protection de l'enfance en Ontario. Suite aux différentes modifications apportées à la législation, au financement et aux procédures de protection de l'enfance, ce document examine les changements dans les types et la gravité des enquêtes de mauvais traitements, aussi bien que l'âge et le sexe des enfants qui font l'objet d'enquêtes, les sources de signalement et les résultats des enquêtes.

La façon de voir les services de protection de l'enfance est en train de changer en Ontario. Entre le milieu des années 70 et le milieu des années 90, le système de protection de l'enfance de l'Ontario est passé d'un système de prestation de services qui privilégiait la prise en charge des enfants, à un système qui dépend de plus en plus sur les services communautaires de soutien aux familles. En 1971, près de 18 000 enfants (6,1 enfants par mille dans la province) ont été pris en charge hors du milieu familial. Au cours de cette année-là, 29 000 familles ont été desservies par les services de protection de l'enfance. En 1996, le nombre d'enfants pris en charge a chuté à 10 000 (3,7 enfants par mille), tandis que le nombre de familles desservies a augmenté à plus de 128 000.<sup>3</sup>

Une série d'enquêtes sur la mort d'enfants bénéficiaires des services de protection de l'enfance a entraîné dans son sillage de sévères critiques du modèle de soutien familial. En moins de cinq ans, le nombre d'enfants pris en charge est passé à plus de 16 000.<sup>4</sup> Cette hausse peut être attribuée à une augmentation globale du nombre de familles prestataires des services de protection de l'enfance. Toutefois, il existe aussi un sentiment grandissant de changement qui se traduit par un éloignement du modèle centré sur la famille pour aller vers un modèle où l'accent est mis sur la sécurité immédiate de l'enfant. La comparaison des données du *OIS 1993* et du *OIS 1998* nous donne l'occasion d'explorer la nature de ces changements.

- 1 Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Bartholomew, S., Ortiz, J., Thompson, J., Helfrich, W., & Daciuk, J. (2002). *1998 Ontario incidence study of reported child abuse and neglect (OIS 1998)*. Toronto: Centre of Excellence for Child Welfare, Faculty of Social Work, University of Toronto.
- 2 Trocmé, N., McPhee, D., Tam, K.K., & Hay, T. (1994). *Ontario incidence study of reported child abuse and neglect (OIS 1993)*. Toronto: Institute for the Prevention of Child Abuse.
- 3 Voir Trocmé, N. (1991). Child welfare services. In D. Barnhorst, & L. Johnson (Eds.), *State of the child in Ontario*. Toronto: Oxford University Press; and Trocmé, N., Fallon, B., Nutter, B., MacLaurin, B., & Thompson, J. (1999). *Outcomes for child welfare services in Ontario*. Toronto: Bell Canada Child Welfare Research Unit, Faculty of Social Work, University of Toronto.
- 4 Voir le site Internet de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance : <http://www.oacas.org/resources/casstats.htm>

## I HISTORIQUE

---

La prestation des services de protection de l'enfance en Ontario est régie par le système provincial des sociétés d'aide à l'enfance<sup>5</sup> (SAE). Chaque société est un organisme privé à but non lucratif qui est responsable des services de protection de l'enfance liés à certaines communautés désignées. Chaque SAE est dirigée par son propre conseil d'administration. Les agences répondent au Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance pour la prestation de services tel que décrit dans la *loi modifiée sur les services à l'enfance et à la famille (Réforme du système de bien-être de l'enfance)* 1999<sup>6</sup> et les règlements qui l'accompagnent.

### *Loi sur les services à l'enfance et à la famille de 1984*

Lors de son introduction en 1984, la *loi sur les services à l'enfance et à la famille* (LSEF) indiqua un virage important dans le domaine de la prestation de services en protection de l'enfance. La LSEF remplaça et intégra plusieurs éléments de la législation existante, se concentrant sur l'établissement de bons procédés afin d'assurer que les droits de chacun soient pris en considération. La LSEF, reflétant l'importance accordée aux services de soutien à la famille, visait un équilibre entre les principes de « protection » et de « l'intérêt véritable », tout en tenant compte de l'idée d'un « plan d'action le moins perturbateur » possible. En comparaison avec la législation d'autres juridictions, la LSEF de l'Ontario était considérée comme un « modèle légaliste et non interventionniste »<sup>7</sup> dans lequel la préservation de la famille modelait les politiques et la pratique. Ce n'est qu'en dernier recours que les enfants devaient être pris en charge.

### Enquêtes judiciaires, le comité sur la mortalité et la table ronde d'experts

Une série d'enquêtes judiciaires très médiatisée sur la mort d'enfants signalés aux services de protection de l'enfance souleva plusieurs questions concernant la capacité du système provincial de protection de l'enfance de protéger de manière appropriée les enfants à risque de subir des mauvais traitements. Un comité a été mis sur pied par l'entremise de l'officier du coroner en chef et l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance (AOSAE) pour examiner les circonstances de la mort des enfants décédés entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1995.<sup>8</sup> Au début de 1998, le Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance confia à une table ronde d'experts la tâche de réviser la législation.<sup>9</sup>

Un des principaux thèmes à sortir de ces diverses consultations fut le besoin de modifier la législation afin de souligner la priorité de la sécurité et du bien-être de l'enfant. Les autres recommandations comprenaient : un meilleur partage des informations; une baisse du seuil pour l'intervention du tribunal; un renforcement des ordonnances; une simplification des méthodes pour les procédures judiciaires; une dotation adéquate en personnel et une formation appropriée pour les travailleurs en protection de l'enfance et les professionnels affiliés; et enfin une sensibilisation accrue du public et des professionnels par l'entremise de campagnes de sensibilisation et de diffusion d'informations.

---

5 Lors de l'étude *OIS 1998*, il y avait 54 sociétés d'aide à l'enfance inscrites à l'Association ontarienne des sociétés d'aide à l'enfance. Depuis, quatre ont fusionné, réduisant ainsi le nombre des membres à 52.

6 *Loi sur les services à l'enfance et à la famille (Réforme du système de bien-être de l'enfance)*, L.R.O., 1999, ch. C.11. Aussi disponible en ligne : [http://192.75.156.68/DBLaws/Statutes/French/90c11\\_e.htm](http://192.75.156.68/DBLaws/Statutes/French/90c11_e.htm)

7 Barnhorst, R. F. (Ed.). (1986). *Child protection legislation: Recent Canadian reform*. Toronto: Carswell Publishing.

8 Ontario Child Mortality Task Force. (1997). Ontario Child Mortality Task Force Final Report. [Special edition]. *OACAS Journal*, July 1997.

9 Hatton, M., Campbell, G., Colantoni, H., Ferron, R., Huyer, D., MacMillan, H., Ortiz, T., & Trocmé, N. (1998). *Protecting vulnerable children: Report of the Panel of Experts on child protection* (Ministry of Community and Social Services No. 160303) Toronto: Queen's Printer for Ontario.

## Réforme du système de bien-être de l'enfance

Réagissant aux pressions croissantes pour l'amélioration des services de protection de l'enfance, le Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance débuta une série de changements qui comprit l'introduction d'un modèle commun d'évaluation du risque,<sup>10</sup> des modifications à la LSEF et un ajout de capitaux sous un nouveau cadre de financement.

### *Modèle d'évaluation du risque*

Le manque d'uniformité dans la prestation des services de protection de l'enfance en Ontario, inhérent au modèle décentralisé de prestation de services qui s'était développé partout dans la province, souleva bien des questions autour de la mise en œuvre des améliorations demandées. Le Ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance introduisit un modèle d'évaluation du risque commun<sup>11</sup> afin de normaliser les démarches lors des prises de décisions cruciales en matière de protection en Ontario. Le modèle mis en place en 1998 fut composé d'un ensemble de critères d'éligibilité au service, d'une méthode pour l'évaluation de la sécurité et d'une deuxième méthode pour l'évaluation du risque.<sup>12</sup>

### *Modifications à la LSEF*

Les changements à la *loi sur les services à l'enfance et à la famille (Réforme du système de bien-être de l'enfance)* de 1999, promulgués le 31 mars 2000, modifia plusieurs éléments clé de la LSEF :

- l'objet principal de la loi, l'intérêt véritable de l'enfant, sa protection et son bien-être, fut clarifié;
- l'inclusion de la négligence comme motif d'intervention fut rendu plus explicite;
- le seuil pour l'intervention dans les cas impliquant un « risque vraisemblable de subir des maux » fut clarifié;
- une période de 12 mois fut prévue pour les décisions concernant les enfants de moins de six ans pris en charge;
- les dispositions sur l'obligation de signaler furent clarifiées; et
- la loi devint sujette à une révision au moins quinquennale obligatoire.

### *Nouveau cadre de financement*

Un nouveau cadre de financement pour la prestation de services de protection de l'enfance fut initié en 1998 et introduit progressivement sur trois ans. Le financement est calculé par rapport aux données de volume des services et la classification des moyennes. Bien que le nouveau cadre ait permis de contrebalancer les iniquités régionales, son influence au niveau de la pratique devra être évalué. Le nouveau cadre de financement établit les fonds nécessaires pour l'embauche de nouveau personnel en protection de l'enfance.<sup>13</sup>

10 Ministry of Community and Social Services. (2000). *Risk assessment model for child protection in Ontario*. (Revised 2000). Toronto: Queen's Printer for Ontario.

11 Trocmé, N., Mertins-Kirkwood, B., McFadden, R., Alaggia, R., & Goodman, D. (1999). *Ontario Risk Assessment Model (ORAM): Final report*. (Revised 1999). Toronto: Bell Canada Child Welfare Research Unit, Centre for Applied Social Research, University of Toronto.

12 Ibid.

13 En 1998/99, les dépenses en protection de l'enfance totalisaient 408,3 \$ millions, 552,9 \$ millions en 1999/2000 et 749,9 \$ millions en 2000/2001. La mise sur pied du cadre de financement a été introduit progressivement sur trois ans. Le financement additionnel a permis aux SAE d'engager du personnel en protection de l'enfance, des superviseurs, des intervenants pour les enfants pris en charge, de combler les besoins en formation de personnel et mettre en place de nouvelles technologies. Le financement des SAE est calculé en fonction de leur volume de service et de la classification des moyennes intégrées au cadre de financement. (Source : Ministère des services à la collectivité, à la famille et à l'enfance, *Guide to Child Welfare Funding Framework*, pp. 8-9 & 59-60).

## Moins de soutien aux familles vivant sous le seuil de la pauvreté

Les deux études ontariennes couvrent une période de changement important pour les enfants et les familles vulnérables desservis par les services de protection de l'enfance. Les répercussions sur les enfants et les familles de la métamorphose que l'Ontario a subi au niveau de l'aide sociale, de la santé et de l'économie n'ont pas encore été évaluées.

Les prestations d'assurance emploi ainsi que celles de l'aide sociale ont été réduites par des changements apportés à l'éligibilité et des coupures à l'endroit des taux. En 1995, l'aide sociale provinciale versée aux familles fut réduite de 21,6 %.<sup>14</sup> D'autres programmes conçus pour contribuer à la stabilité économique et sociale des familles ainsi qu'à leur bien-être, tels que les services de loisirs et les garderies subventionnées, ont eux aussi subi des restructurations.<sup>15</sup> La difficulté de trouver un logement à prix modéré est un facteur de stress constant pour les familles dans le besoin. Les familles avec enfants représentent la plus grande population parmi les sans-abri.<sup>16</sup>

Bien que les taux d'emploi aient augmenté, le salaire offert pour la plupart des nouveaux emplois n'est pas suffisant pour soutenir une famille.<sup>17</sup> Les classes défavorisées deviennent de plus en plus marginalisées alors que l'écart entre les riches et les pauvres se creuse.<sup>18</sup> Ces facteurs influencent la vie d'un grand nombre de familles et d'enfants et doivent être considérés d'un point de vue écologique en examinant les services de protection de l'enfance.

## OIS 1998 et les changements du système

Plusieurs de ces changements législatifs, économiques et sociaux coïncident avec la planification et la réalisation de l'étude OIS 1998 (cependant, il faut noter que la *loi sur les services à l'enfance et à la famille* fut seulement promulguée le 31 mars 2000). Il est donc difficile d'évaluer les répercussions qu'ont eu ces changements sur les résultats. Le OIS 1998 décrit le système provincial de prestation de services en protection de l'enfance comme étant en pleine transformation. Une étude complémentaire sera nécessaire afin d'évaluer tous les changements résultant de la réforme du système de bien-être de l'enfance.

---

14 Conseil national du bien-être social. (2001). *Revenus de bien-être social, 2000 et 2001*. Ottawa, Ont. : Travaux publics et services gouvernementaux Canada.

15 Voir Canadian Council on Social Development. (2001) *The progress of Canada's children 2001*. Ottawa, ON: Renouf Publishing; et le Conseil national du bien-être social. (2000). *Child poverty profile 1998*. Ottawa, ON: Minister of Public works and Government Services Canada.

16 Voir Mayor's Action Task Force on Homelessness. (1999). *Report of the Mayor's Action Task Force on Homelessness. Taking responsibility for homelessness: An action plan for Toronto*. Toronto: Author; and Cooper, M. (2001). *Housing affordability: A children's issue*. (CPRN Discussion Paper No. F-11) Ottawa, ON: Canadian Policy Research Networks.

17 Voir Heisz, A.A., Jackson, A., & Picot, G. (2002). *Winners and losers in the labour market of the 1990s*. (No. 184). Ottawa, ON: Statistics Canada, Analytical Studies Branch – Research Paper Series; and Morissette, R. & Drolet, M. (2000). *To what extent are Canadians exposed to low-income?* (No. 146). Ottawa, ON: Statistics Canada, Analytical Studies Branch – Research Paper Series.

18 Morissette, R., Zhang, X., & Drolet, M. (2002). *The evolution of wealth inequality in Canada, 1984-1999*. (No. 187). Ottawa, ON: Statistics Canada, Analytical Studies Branch – Research Paper Series; and Yalnizyan, A. (1998). *The growing gap: A report on the growing inequity between the rich and poor in Canada*. Toronto: Centre for Social Justice.

## ■ MÉTHODOLOGIE<sup>19</sup>

Les deux études ontariennes sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants ont recueilli leurs informations directement des intervenants en protection de l'enfance à partir d'un échantillon provincial représentatif d'enfants faisant l'objet d'enquêtes pour violence ou négligence présumée. Le *OIS 1993* était une étude indépendante alors que le *OIS 1998* a été mené dans le cadre de l'*Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ÉCI).<sup>20</sup> Le *OIS 1993* a recueilli des données à partir d'un échantillon de 2 447 enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants, signalés entre mars et juin 1993 et provenant d'un échantillon aléatoire des 15 agences de protection de l'enfance. Le *OIS 1998* a documenté des enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants menées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 1998 et provenant d'un échantillon aléatoire des 13 zones de protection de l'enfance,<sup>21</sup> pour un échantillon total de 3 053 enquêtes. Les deux études excluent les incidents qui n'ont pas été signalés à un SAE, les signalements non retenus pour enquêtes, les nouveaux signalements dans les dossiers déjà ouverts et les cas qui ont seulement été signalés à la police.

### Analyses statistiques

Les estimations provinciales ont été calculées avec des pondérations annuelles et régionales qui reflètent les stratégies d'échantillonnage des deux études. Les taux estimés de mauvais traitements sont présentés sous forme de taux annuel par 1 000 enfants en Ontario en 1993 ou 1998 et d'estimation du nombre d'enfants qui ont fait l'objet d'une enquête. Afin de compenser pour les fluctuations de la population juvénile, toutes les comparaisons entre 1993 et 1998 sont basées sur les taux d'incidence. Les estimations pondérées sont basées sur un échantillon de 2 447 enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants dans le *OIS 1993* et 3 053 enquêtes dans le *OIS 1998*, ce qui donne une estimation pondérée globale de 44 900 enquêtes en 1993 et de 64 800 en 1998.

Le seuil de signification a été calculé avec WesVar PC, un logiciel d'analyse statistique pour les sondages qui utilisent des estimations pondérées. Les différences entre les taux d'incidence ont été calculées avec un test t pour les échantillons indépendants afin de contrôler les erreurs type dans les estimations.

### Limites

Il faut faire preuve de prudence dans l'interprétation des résultats de cette étude :

- Les taux fournis par les intervenants ne pouvaient pas être confirmés de façon indépendante, surtout dans le cas des types et des niveaux de mauvais traitements. Ce ne sont pas des événements observables mais plutôt des jugements rendus par les intervenants à la fin de la période d'enquête.
- La comparaison des études ontariennes sur l'incidence de 1993 et 1998 porte sur des incidents qui ont été signalés aux services de protection de l'enfance. Les cas de mauvais traitements envers les enfants qui n'ont pas été signalés, signalés seulement à la police ou signalés dans des dossiers déjà desservis par une agence de protection de l'enfance ne sont pas inclus dans les données.

19 Pour une discussion détaillée des méthodologies d'études utilisées voir Trocmé, N. et al (2002) et Trocmé, N. et al (1994).

20 Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingley, D., Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Bater, K., Burford, G., Hornick, J., Sullivan, R., & McKenzie, B. (2001). *Étude canadienne sur l'incidence des signalements des cas de violence et de négligence envers les enfants*. Ottawa, Ont. : Centre national d'information sur la violence dans la famille.

21 Les 13 zones des services de protection comptent 15 SAE dans les deux études car quelques zones de service ont plus d'une agence.

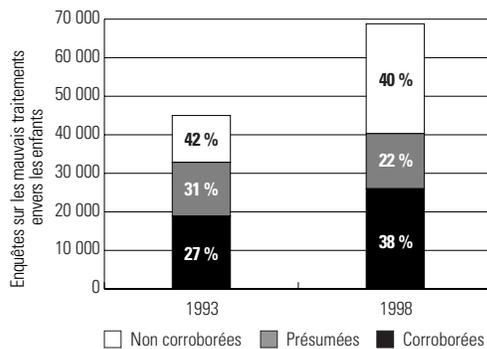
- Toutes les analyses présentées dans ce document comparatif ont été ajustées afin de tenir compte des plans d'échantillonnage et de pondération de l'étude. Avant de faire des comparaisons entre le rapport du *OIS 1993* et celui du *OIS 1998*, il faut utiliser les techniques statistiques appropriées pour être fidèle à la méthodologie de chacun.
- Toutes les analyses d'enquêtes corroborées sur les mauvais traitements comprennent des enquêtes dont la première, deuxième ou troisième forme de mauvais traitements a été corroborée. La plupart des tableaux dans le rapport du *OIS 1998*<sup>22</sup> sont présentés selon la forme primaire de mauvais traitements seulement. Ainsi, les estimations des mauvais traitements corroborés dans les figures et les tableaux de ce rapport ne peuvent pas être comparées directement aux tableaux du *OIS 1998*.

---

<sup>22</sup> Trocmé, N. et al (2002).

## ENQUÊTES SUR LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES ENFANTS

**Figure 1**  
**Enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants selon le niveau de corroboration, en Ontario, 1993/1998 (Estimations pondérées)<sup>23</sup>**



Source: tableau 1

Le nombre estimé d'enfants faisant l'objet d'une enquête a augmenté de 44 %, passant de 44 900 enquêtes en 1993 à 64 800 en 1998. L'incidence de mauvais traitements corroborés a presque doublé en Ontario, passant de 12 300 enquêtes estimées en 1993 à 24 400 en 1998, une hausse de plus de 12 000 (figure 1).

L'augmentation du nombre d'enquêtes résulte essentiellement d'une augmentation du taux d'enquêtes corroborées. Il n'y a pas de changement statistique significatif dans les taux d'enquêtes présumées ou non corroborées (tableau 1).

Les enquêtes sur les mauvais traitements ont été classées selon trois niveaux de corroboration. Les mauvais traitements ont été corroborés selon le jugement de l'intervenant en protection de l'enfance, si le bilan des preuves indiquait qu'il y avait effectivement eu violence ou négligence. Les cas étaient classés « présumés » s'il n'y

avait pas assez de preuves pour corroborer les mauvais traitements mais qu'il restait un soupçon qu'il y avait eu des mauvais traitements. Les cas étaient classés « non corroborés » s'il y avait assez de preuves indiquant que l'enfant n'avait pas été maltraité. Il est important de noter que la plupart des enquêtes non corroborées étaient basées sur des signalements de mauvais traitements présumés rapportés en toute bonne foi par des personnes sincèrement préoccupées par le bien-être de l'enfant. Seulement 5 % des enquêtes en 1998 ont été considérées comme des allégations avec intention malveillante.

**Tableau 1**

**Enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants selon le niveau de corroboration en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Corroborées	12 300	5,6	24 400	10,3	p < ,05
Présumées	13 700	6,2	14 300	6,1	ns
Non corroborées	18 900	8,6	26,100	11,1	ns
<b>Total des enquêtes</b>	<b>44,900</b>	<b>20,5</b>	<b>64,800</b>	<b>27,5</b>	<b>ns</b>

Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 2 447 enquêtes en 1993 et 3 053 en 1998. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998.

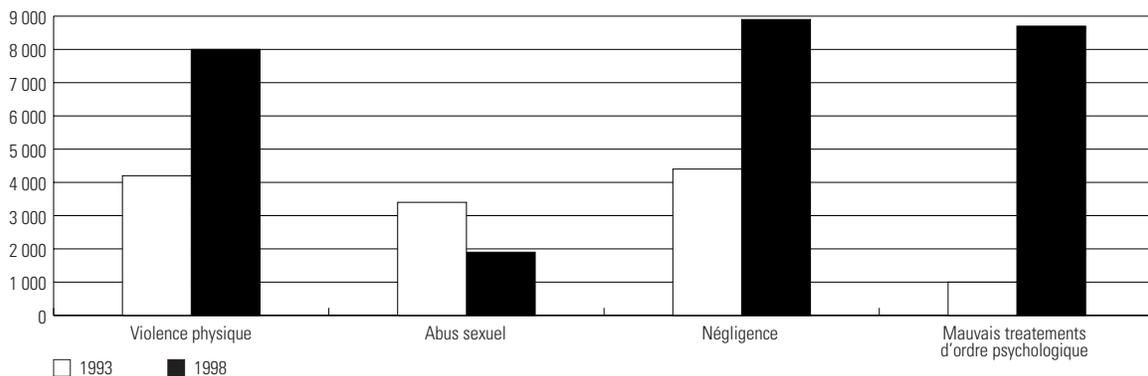
<sup>23</sup> Note : Estimations pondérées basées sur un échantillon de 2 447 enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants en 1993 et 3 053 enquêtes en 1998.

## LES FORMES DE MAUVAIS TRAITEMENTS CORROBORÉES

Dans le *OIS 1993*, les enquêtes étaient classées selon 17 formes possibles de mauvais traitements, regroupées en quatre catégories principales : violence physique, abus sexuel, négligence et mauvais traitements psychologiques. Un système de classification similaire a été utilisé dans le *OIS 1998*, avec l'ajout de six nouvelles formes de mauvais traitements, reflétant la plus grande portée de l'étude nationale (ÉCI). Les deux études permirent la documentation de trois formes de mauvais traitements par enquête. La forme primaire de mauvais traitements était l'objet prépondérant de l'enquête.

L'augmentation du nombre de mauvais traitements corroborés dans le *OIS 1993* et le *OIS 1998* se modifie considérablement selon la forme de mauvais traitements. Le nombre estimé d'enquêtes corroborées sur les mauvais traitements psychologiques a pratiquement été multiplié par 9 passant de 1 000 enquêtes en 1993 à 8 700 en 1998. Le nombre estimé d'enquêtes corroborées sur la négligence et la violence physique a presque doublé alors que le nombre estimé d'enquêtes corroborées pour abus sexuel a diminué de 49 %. Les tableaux 2 à 5 présentent un portrait plus détaillé des changements selon la forme de mauvais traitements.

**Figure 2**  
**Les formes de mauvais traitements corroborés en Ontario, 1993/1998**



Source: tableaux 2a-2d

### La violence physique

Le nombre estimé d'enquêtes corroborées pour violence physique a augmenté considérablement, passant de 4 200 enquêtes en 1993 à 8 000 enquêtes en 1998. La plupart de ces enquêtes portaient sur la discipline physique abusive. En 1998, 23 % de toutes les enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants impliquaient la violence physique résultant de la discipline physique abusive. Ces statistiques soulignent l'importance de l'éducation du public sur les formes appropriées de discipline. Ceci est particulièrement important en considérant la confusion qui pourrait survenir lors de l'interprétation de la Section 43 du *Code criminel* du Canada qui permet l'utilisation de la force contre les enfants « pourvu que la force ne dépasse pas la mesure raisonnable dans les circonstances ».<sup>24</sup>

<sup>24</sup> *Code criminel*, L.R., ch. C-34, s. 43. Aussi disponible en ligne : <http://laws.justice.gc.ca/fr/C-46/38291.html#section-43>

**Tableau 2a**  
**Les formes de violence physique corroborées en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Syndrome du bébé secoué	na	na	100	0,1	—
Discipline physique abusive	3 300	1,8	5 700	2,4	ns
Autre violence physique	900	0,2	2 300	1,0	p < ,05
<b>Une des formes de violence physique</b>	<b>4 200</b>	<b>1,9</b>	<b>8 000</b>	<b>3,4</b>	<b>p &lt; ,05</b>
Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.					

## L'abus sexuel

Les taux d'abus sexuel contrastent nettement avec les autres formes de mauvais traitements, diminuant de 49 % dans le nombre estimé d'enquêtes corroborées, passant de 3 400 enquêtes en 1993 à 1 900 en 1998. Cette diminution est comparable aux baisses rapportées aux Etats-Unis.<sup>25</sup> Une baisse aussi spectaculaire nécessite une analyse approfondie. Elle pourrait être une indication de l'efficacité des programmes de prévention de l'abus sexuel et des politiques d'accusations criminelles pour dissuader les abuseurs sexuels. Mais il est aussi possible qu'à cause de ces mêmes politiques, les victimes et leurs parents aient moins tendance à divulguer et signaler les cas d'abus sexuel.

**Tableau 2b**  
**Les formes d'abus sexuel corroborées en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Tentative de ou relation sexuelle	900	0,4	1 000	0,4	ns
Atteintes sexuelles	2 100	0,9	1 100	0,5	p < ,05
Exhibitionnisme	200	0,1	300	0,1	ns
Autre abus sexuel	400	0,2	200	0,1	p < ,05
<b>Une des formes d'abus sexuel</b>	<b>3 400</b>	<b>1,6</b>	<b>1 900</b>	<b>0,8</b>	<b>p &lt; ,05</b>
Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.					

## La négligence

Le nombre estimé d'enquêtes corroborées sur la négligence a doublé au cours des cinq années séparant les deux études, passant de 4 400 enquêtes en 1993 à 8 900 en 1998. Toutes les formes de négligence sont en hausse. Une augmentation significative est notable dans les enquêtes pour mauvais traitements impliquant le défaut de superviser, la négligence médicale et la permission de comportements mésadaptés ou criminels.

25 Jones, A. M., Finkelhor, D., & Kopiec, K. (2001). Why is sexual abuse declining? A survey of state child protection administrators. *Child Abuse & Neglect*, 25, 1139-1158.

**Tableau 2c**  
**Les formes de négligence corroborées en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Défaut de superviser	1 900	0,9	5 200	2,2	p < ,05
Négligence physique	1 500	0,7	1 800	0,8	ns
Négligence médicale	200	0,1	900	0,4	p < ,05
Défaut de procurer un traitement	200	0,1	200	0,1	ns
Permettre des comportements mésadaptés / criminels	100	0,0	900	0,4	p < ,05
Abandon	600	0,3	900	0,4	ns
Négligence éducative	200	0,1	400	0,2	ns
<b>Une des formes de négligence</b>	<b>4 400</b>	<b>2,0</b>	<b>8 900</b>	<b>3,8</b>	<b>p &lt; ,05</b>

Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.

## Les mauvais traitements psychologiques et l'exposition à la violence conjugale

L'augmentation la plus remarquable des cinq dernières années se situe au niveau des enquêtes sur les mauvais traitements psychologiques. Le nombre d'enquêtes corroborées dans ce domaine a pratiquement été multiplié par 9 passant de 1 000 en 1993 à 8 700 en 1998. Ce type de mauvais traitements était documenté chez 8 % des victimes en 1993 et 36 % de celles-ci en 1998.

Il est important de noter que cette hausse est en grande partie attribuable aux enquêtes impliquant l'exposition à la violence conjugale, une catégorie qui n'était pas mentionnée dans l'étude de 1993. Depuis 1993, six provinces excluant l'Ontario ont ajouté l'exposition à la violence conjugale comme catégorie de mauvais traitements nécessitant une enquête. Malgré que l'exposition à la violence conjugale n'apparaisse pas dans la LSEF de l'Ontario, cette importante augmentation démontre le besoin de créer des services spécialisés et des protocoles inter-agence afin de combler les besoins de ces enfants sans toutefois compromettre davantage le parent victime.

**Tableau 2d**  
**Les formes de mauvais traitements psychologiques corroborées en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Violence psychologique	800	0,4	2 400	1,0	ns
Nanisme psychosocial	—	0,0	—	0,0	ns
Négligence psychologique	100	0,1	1 100	0,5	*
Exposition à la violence conjugale*	—	—	5 900	2,5	—
<b>Une des formes de mauvais traitements psychologiques</b>	<b>1 000</b>	<b>0,4</b>	<b>8 700</b>	<b>3,7</b>	<b>*</b>

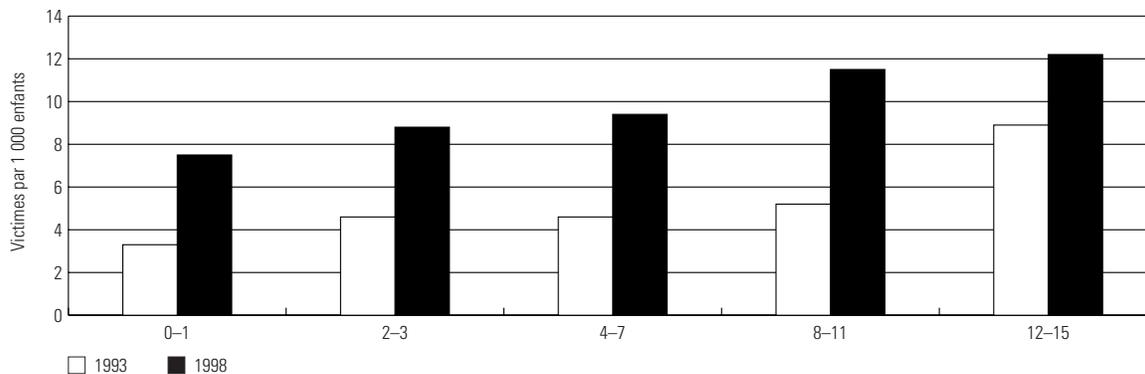
Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.

\* L'exposition à la violence conjugale était classé dans la catégorie « autre type de mauvais traitements » en 1993, moment auquel le nombre insuffisant d'enquêtes documentées ne permettait pas le calcul d'estimations provinciales.

## I ÂGE DES VICTIMES

Les taux de mauvais traitements ont plus que doublé chez les moins de 12 ans entre le *OIS 1993* et le *OIS 1998* alors que l'augmentation fut moins prononcée chez les adolescents (figure 3). Malgré ces changements, les 12 à 15 ans demeurent le groupe le plus important d'enfants maltraités. En 1998, 29 % des enquêtes sur les mauvais traitements impliquaient des jeunes de cet âge.

**Figure 3**  
**Enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants selon l'âge des enfants en Ontario, 1993/1998**



Source: tableau 3

**Tableau 3**  
**Enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants selon l'âge des enfants en Ontario, 1993/1998**

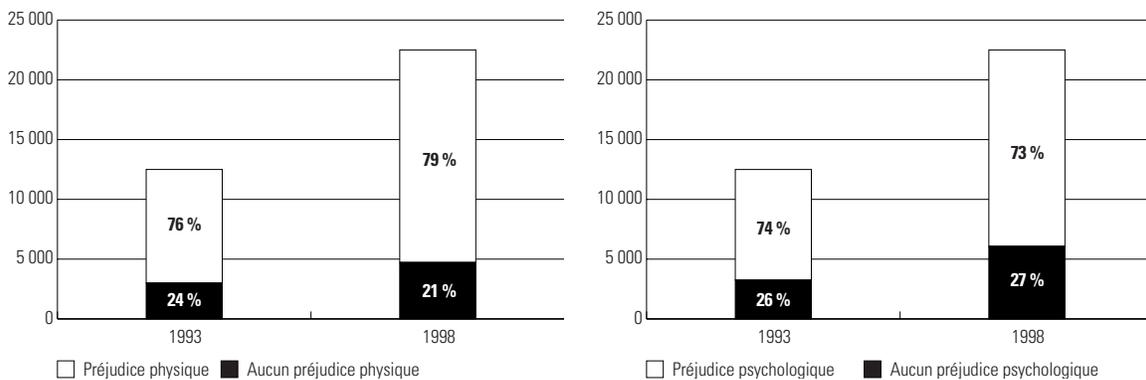
	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
0-1 an	1 000	3,3	2 200	7,7	p < ,05
2-3 ans	1 300	4,6	2 600	8,8	p < ,05
4-7 ans	2 600	4,6	5 700	9,4	ns
8-11 ans	2 800	5,2	6 800	11,5	p < ,05
12-15 ans	4 700	8,9	7 000	12,2	ns
<b>Total des enquêtes corroborées</b>	<b>12 300</b>	<b>5,6</b>	<b>24,400</b>	<b>10,3</b>	<b>p &lt; ,05</b>

Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.

## ■ PRÉJUDICE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Le OIS 1993 et le OIS 1998 ont documenté la présence de préjudice physique ou psychologique lors des enquêtes. Le nombre estimé d'enfants qui ont subi un préjudice physique a presque doublé passant de 3 000 enfants en 1993 à 5 100 en 1998. Bien que cette augmentation soit considérable, la proportion réelle d'enquêtes documentant une blessure ou une forme de préjudice physique a baissé passant de 24 % en 1993 à 21 % en 1998 (figure 4).

**Figure 4**  
**Enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants selon le niveau de préjudice physique et psychologique en Ontario, 1993/1998**



Source: tableau 4

**Tableau 4**  
**Enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants selon le niveau de préjudice physique et psychologique en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Préjudice physique	3 000	1,4	5 100	2,2	p < ,05
Préjudice psychologique	3 100	1,4	6 500	2,8	p < ,05
<b>Total des mauvais traitements corroborés</b>	<b>12 300</b>	<b>5,6</b>	<b>24 400</b>	<b>10,3</b>	<b>p &lt; ,05</b>

Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.

La plupart des enquêtes sur les mauvais traitements avec préjudice physique documentent des blessures superficielles surtout des contusions, des coupures ou des éraflures qui ne nécessitent pas de soins médicaux. Les blessures graves notamment les fractures et le traumatisme crânien ont été documentées dans moins de 4 % des enquêtes corroborées en 1998.<sup>26</sup>

La présence de préjudice psychologique a été documentée dans plus du quart des enquêtes corroborées en 1993 et 1998. Le nombre d'enfants qui ont subi un préjudice psychologique a plus que doublé. Contrairement aux préjudices physiques qui impliquaient surtout des blessures superficielles, près de la moitié des enquêtes avec un préjudice psychologique étaient considérées comme des cas sévères nécessitant une forme d'intervention professionnelle (ex. thérapie).<sup>27</sup>

---

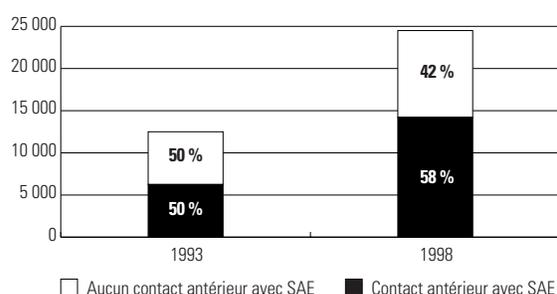
<sup>26</sup> Voir *OIS 1998*, tableau 4-1(c).

<sup>27</sup> Voir *OIS 1998*, tableau 4-2.

## I RÉCURRENCE ET DURÉE DES MAUVAIS TRAITEMENTS

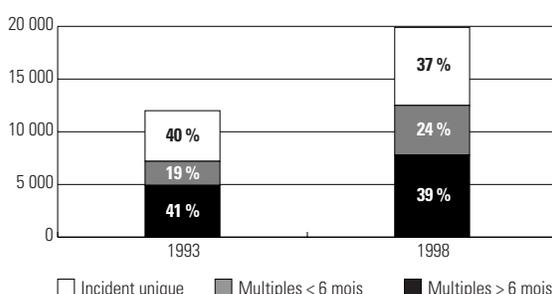
Le nombre d'enquêtes dans le cas de familles ayant eu un contact antérieur avec une société d'aide à l'enfance a augmenté de 129 % passant de 6 200 en 1993 à 14 200 en 1998. Dans plus de la moitié (58 %) des enquêtes, la famille avait eu un contact antérieur avec une société d'aide à l'enfance. Bien qu'un contact antérieur ne signifie pas nécessairement que l'enfant avait déjà été maltraité (l'enquête antérieure n'avait peut-être pas été corroborée, ou encore, impliquait un frère ou une sœur), cette forte augmentation représente toutefois un indicateur important pour mesurer à quel point les enfants sont réellement protégés.

**Figure 5a**  
**Enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants incluant un contact antérieur avec une SAE en Ontario, 1993/1998**



Source: tableau 5

**Figure 5b**  
**Durée et récurrence des mauvais traitements dans les cas d'enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**



Source: tableau 5

Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants impliquant des incidents multiples a aussi augmenté passant de 6 700 à 12 300. Les deux tiers des victimes en 1998 ont subi des incidents multiples de mauvais traitements dont la plupart s'étaient sur une période de plus de six mois.

**Tableau 5**  
**Durée et récurrence des mauvais traitements dans les cas d'enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Contact antérieur avec SAE	6 200	2,8	14 200	6,0	p < ,05
Durée des mauvais traitements					
Incident unique	4 600	2,1	7 600	3,2	ns
Incidents multiples : < 6 mois	2 100	1,0	4 700	2,0	p < ,05
Incidents multiples : > 6 mois	4 600	2,1	7 700	3,3	ns
<b>Total des mauvais traitements corroborés</b>	<b>12 300</b>	<b>5,6</b>	<b>24 400</b>	<b>10,3</b>	<b>p &lt; ,05</b>

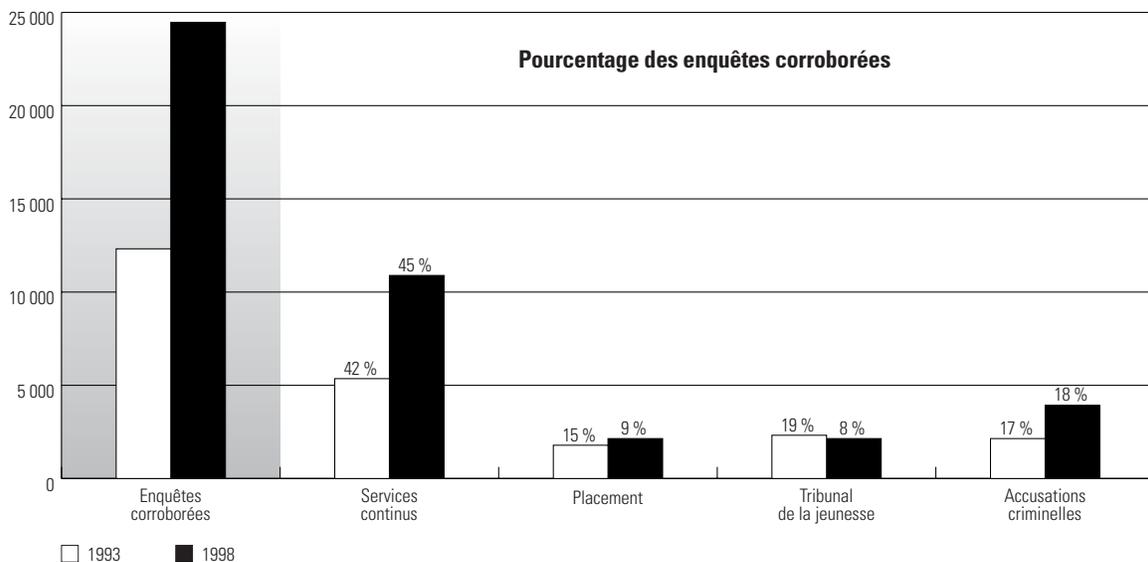
Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.

## I RÉSULTATS DES ENQUÊTES

Entre 1993 et 1998, le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants qui ont reçu un service continu au-delà de l'enquête initiale a doublé passant de 5 200 à 10 900. En 1998, un peu moins de la moitié (45 %) de toutes les enquêtes corroborées ont bénéficié d'une prestation de services. Le *OIS 1993* et le *OIS 1998* ont aussi documenté les placements et les activités judiciaires qui ont eu lieu au cours des enquêtes. Il faut cependant noter que ceux-ci n'incluent pas les placements et les activités judiciaires qui se sont produits une fois l'enquête complétée.

**Figure 6**

**Résultats des enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**



Source: tableau 6

Tel que démontré dans la figure 6 et le tableau 6, il y a eu peu de changement entre 1993 et 1998 dans le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants menant à un placement ou à une décision du tribunal de la jeunesse. L'importante augmentation du nombre d'enquêtes corroborées sur les mauvais traitements signifie que la proportion d'enquêtes corroborées menant à un placement ou à une décision du tribunal de la jeunesse a en réalité diminué passant de 15 % à 9 % et de 19 % à 8 % respectivement. Il est important de noter que depuis 1998, le taux de placement a connu une augmentation importante. Après une période relativement stable dans les prises en charge, le nombre d'enfants placés a augmenté de 10 000 en moyenne passant à plus de 16 000.<sup>28</sup>

Le nombre d'enquêtes qui a mené à des accusations criminelles a presque doublé entre 1993 et 1998. En 1998, des accusations criminelles ont été déposées dans 4 000 enquêtes estimées et corroborées de mauvais traitements surtout dans des cas de violence physique et d'abus sexuel.

<sup>28</sup> Voir Trocmé, N. et al (1999) et le site Internet de l'Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance : <http://www.oacas.org/resources/casstats.htm>

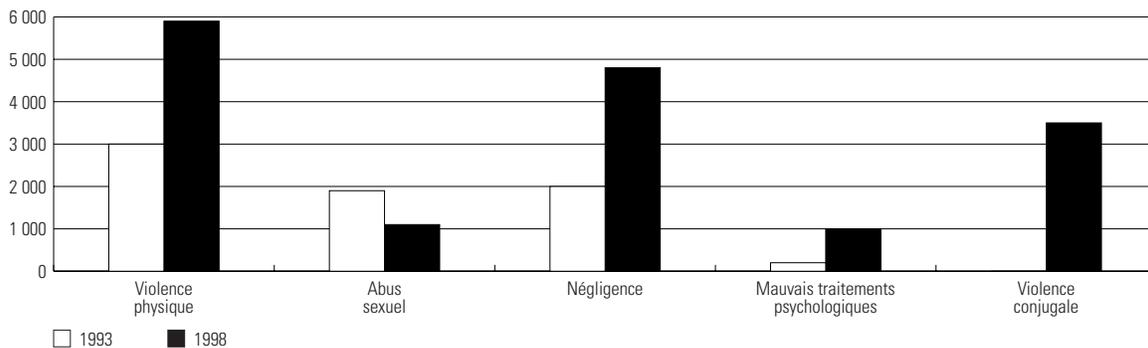
**Tableau 6**  
**Résultats des enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**

	1993		1998		Seuil de signification
	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	Nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants	Taux par 1 000 enfants	
Dossier ouvert pour services continus	5 200	2,4	10 900	4,6	p < ,05
Placement	1 800	0,8	2 200	0,9	ns
Tribunal de la jeunesse	2 300	1,1	2 000	0,9	ns
Enquête policière	5 000	2,3	6 200	2,6	ns
Accusations déposées	2 100	1,0	4 000	1,7	p < ,05
<b>Total des enquêtes corroborées</b>	<b>12 300</b>	<b>5,6</b>	<b>24 400</b>	<b>10,3</b>	<b>p &lt; ,05</b>
<p>Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le total des colonnes peut être supérieur au nombre total puisqu'il y a des enquêtes qui impliquent plus d'une forme de mauvais traitements. Les tests de signification comparent les taux d'incidence de 1993 à ceux de 1998. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998.</p>					

## I SOURCES DE SIGNALEMENT

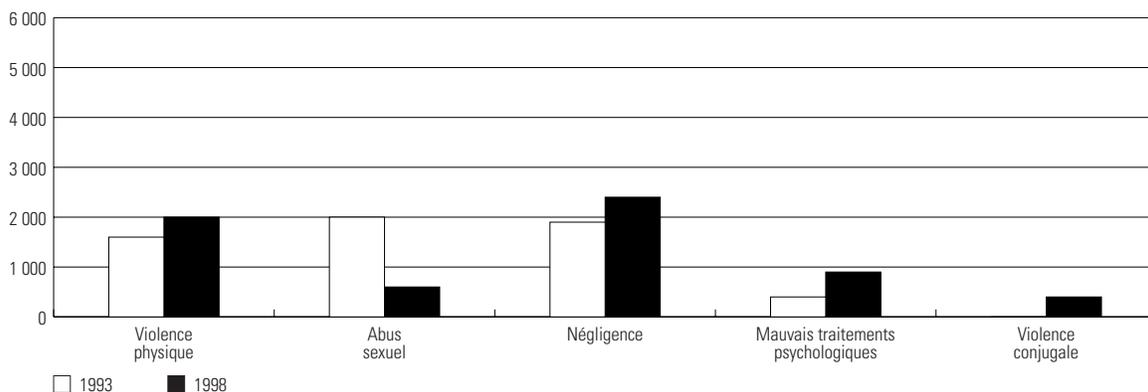
Les figures 7a et 7b présentent le lien entre les formes principales de mauvais traitements et leur source de signalement. Les signalements des professionnels sont comparés aux signalements des parents, membres de la parenté, connaissances de la famille et enfants eux-mêmes. Les professionnels sont responsables de plus de 80 % des enquêtes corroborées sur l'exposition à la violence conjugale. Dans le cas des enquêtes sur l'abus sexuel, les signalements provenant des professionnels et d'autres sources ont diminué considérablement. Le nombre de signalements d'abus sexuel provenant d'un parent, d'un enfant, d'un des parents et d'une connaissance de la famille a diminué de 70 %.

**Figure 7a**  
**Rapports des professionnels sur les enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**



Source: OIS 1998, tableau 8-1

**Figure 7b**  
**Rapports des familles, parenté ou connaissances sur les enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants en Ontario, 1993/1998**



Source: OIS 1998, tableau 8-1

Note : Les estimations sont arrondies à la centaine la plus près. Le nombre d'enquêtes sur les mauvais traitements envers les enfants est basé sur un échantillon de 648 enquêtes corroborées en 1993 et 1 113 en 1998. L'exposition à la violence conjugale était classée dans la catégorie « autre type de mauvais traitements » en 1993, moment auquel le nombre insuffisant d'enquêtes documentées ne permettait pas le calcul d'estimations provinciales.

## ■ POURQUOI LE NOMBRE DE CAS EN PROTECTION DE L'ENFANCE AUGMENTE-T-IL ?

---

Il faut bien comprendre les changements dans les enquêtes en protection de l'enfance avant de pouvoir évaluer leur impact sur les services, les législations, les politiques et les procédures en protection de l'enfance en Ontario. Est-ce que l'augmentation dans le nombre de cas liés à la violence conjugale signifie que les professionnels et le public commencent à reconnaître un problème sous signalé ? Ou est-ce que cela indique plutôt que le problème de violence conjugale est en croissance en Ontario ? Est-ce que la diminution du nombre de cas signalés d'abus sexuel envers les enfants est le résultat de l'efficacité des programmes de prévention et de stratégies d'accusations criminelles ? Ou est-ce que cela démontre au contraire que les enfants sont devenus plus réticents à divulguer l'abus sexuel à cause de la sévérité des actions judiciaires et des services de protection ? Les résultats des études ontariennes sur l'incidence de 1993 et 1998 offrent quelques explications possibles. Toutefois, de plus amples analyses et surtout, une documentation continue de ce type de données seront nécessaires avant de comprendre tout l'impact de ces résultats.

### Pourquoi le nombre de cas augmente-t-il ?

Entre 1993 et 1998, les études ontariennes sur l'incidence ont documenté une augmentation de 44 % du nombre estimé d'enquêtes sur les mauvais traitements alors que le nombre d'enquêtes corroborées (doublait). Trois raisons principales peuvent expliquer une telle augmentation : (1) une hausse réelle du nombre d'enfants victimes de violence ou de négligence, (2) une amélioration au niveau de la détection et du signalement, résultant avec plus de cas signalés aux SAE, et (3) une baisse du seuil d'enquête, donc plus de signalements sont retenus et plus d'enquêtes sont corroborées. Notre analyse suggère qu'une combinaison de ces trois facteurs est possiblement en jeu. Des modifications dans les rapports des professionnels au sujet de la négligence et de la violence conjugale semblent être un facteur clé.

### *Augmentation du nombre d'enfants victimes de mauvais traitements*

L'explication la plus troublante de l'augmentation des cas en protection de l'enfance serait que malgré les efforts d'intervention et de prévention, il y a plus d'enfants victimes de violence et de négligence qu'auparavant. Il n'y a pas de façon simple de vérifier cette explication en se basant sur les statistiques, puisque par définition ces statistiques ne documentent pas les cas qui ne sont pas signalés. Bien qu'il y ait eu aux États-Unis<sup>29</sup> et au Québec,<sup>30</sup> des tentatives de documenter les cas non signalés, de pareils sondages n'ont pas été menés en Ontario.<sup>31</sup> Sans preuve directe de l'augmentation des mauvais traitements, les chercheurs portent nécessairement attention aux changements apportés chez les autres indicateurs associés aux taux de mauvais traitements. Un revenu faible et un manque de logement et de soutien social sont des facteurs clé qui ont déjà été associés à des taux plus élevés de mauvais traitements dans certains quartiers.<sup>32</sup> Les modifications aux

---

29 Straus MA, & Gelles RJ (1999). *Physical violence in American families: Risk factors and adaptations to violence in 18,145 families*. New Brunswick, NJ: Transaction Publishers.

30 Lavallée C, Clarkson M, & Chénard L. *Conduites à caractère violent dans la résolution de conflits entre proches*. (1996). Montreal, QC: Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.

31 De plus, les changements dans les comportements abusifs ou négligents tels que rapportés par les parents dans les sondages anonymes sont compliqués à interpréter, vu la possibilité que la révélation soit influencée par les nouvelles opinions publiques à l'égard de certaines pratiques parentales.

32 Voir par exemple Drake, B., & Pandey, S. (1996). Understanding the relationship between neighbourhood poverty and specific types of child maltreatment. *Child Abuse and Neglect*, 20, (11), 1003-1018; and Garbarino, J., & Sherman, D. (1980). High-risk neighbourhoods and high-risk families: The human ecology of child maltreatment. *Child Development*, 51, (1): 188-198.

programmes de soutien du revenu ainsi qu'un manque de logements sociaux en Ontario entre 1993 et 1998, semblent appuyer en partie l'idée que les familles défavorisées subissent plus de stress qu'auparavant et ressentent donc peut-être plus de difficultés parentales.

### ***Amélioration au niveau de la détection et du signalement***

Une amélioration au niveau de la détection et du signalement sont les facteurs que la plupart des chercheurs favorisent pour expliquer l'augmentation des taux d'enquêtes sur les mauvais traitements. Le nombre de cas en protection de l'enfance a quadruplé en Ontario au cours des 30 dernières années.<sup>33</sup> Une augmentation étalée sur une période aussi longue ne peut pas correspondre à une détérioration sur 30 ans des conditions familiales en Ontario. Les lois obligeant le signalement, la sensibilisation accrue du public et la formation des professionnels qui sont en contact avec les enfants sont attribuables généralement à l'augmentation globale des signalements pour mauvais traitements.

Deux résultats en particulier, tirés de la comparaison du *OIS 1993* et du *OIS 1998*, appuient l'explication de l'amélioration de la détection et du signalement. Premièrement, l'augmentation du nombre de cas résulte essentiellement d'une augmentation du nombre de cas signalés par des professionnels, tandis qu'il y a eu peu de changement dans le nombre de signalements par les membres de la famille, les voisins et les connaissances. Avec cette hausse significative du nombre total d'enfants maltraités, on aurait pu s'attendre à ce que les signalements provenant des familles, des voisins et des connaissances augmentent au même niveau que ceux provenant des professionnels.

Deuxièmement, l'augmentation du nombre total d'enquêtes résulte en grande partie d'une augmentation des enquêtes sur la négligence et sur l'exposition à la violence conjugale, deux types de mauvais traitements qui ont reçu énormément d'attention au cours de la seconde moitié de la décennie. Une attention particulière a été portée à la négligence envers les enfants en Ontario tel que le démontre les modifications apportées à la LSEF<sup>34</sup> et l'introduction de critères d'éligibilité spécifique à la négligence dans le modèle provincial d'évaluation du risque. Comme ce fut le cas dans les années 1980 avec la reconnaissance de l'abus sexuel, il y a présentement une sensibilisation accrue aux effets nuisibles de l'exposition des enfants à la violence conjugale.<sup>35</sup> Malgré que cette forme de mauvais traitements ne soit pas spécifiquement mentionnée dans la LSEF, un bon nombre d'organismes ont adopté des politiques de signalement systématique de ces cas aux SAE. Il est intéressant de noter que pratiquement toutes les enquêtes documentées dans le *OIS 1998* impliquant la violence conjugale ont été signalées par des professionnels.

### ***Baisse du seuil d'enquête et de corroboration***

Une troisième explication possible à l'augmentation globale du nombre de cas serait peut-être un changement au niveau des standards d'enquête et de corroboration. Selon ce raisonnement, des signalements qui n'auraient pas été retenus en 1993 avaient plus de chance d'être enquêtés en 1998. En outre, des enquêtes qui ont été considérées non corroborées en 1993 auraient peut-être eu plus de chance de l'être en 1998. Un tel changement refléterait une baisse du seuil d'enquête et de corroboration. Cette hypothèse est appuyée par le passage du taux

33 Trocmé, N. et al (1999).

34 Pour un résumé de ces changements voir la section de l'historique de ce rapport.

35 Voir par exemple Henning, K., Leitenberg, H., Coffey, P., Turner, T., & Bennett, R.T. (1996). Long-term psychological and social impact of witnessing physical conflict between parents. *Journal of Interpersonal Violence*, 11, 35-51; Hughes, H., & Luke, D. (1998). Heterogeneity in adjustment among children of battered women. In G. W. Holden, R. Geffner, & E. N. Jouriles (Eds.), *Children exposed to marital violence*. (pp. 185-221). Washington, D.C.: American Psychological Association; and Silvern, L., Karyl, J., Waelde, L., Hodges, W.F., Starek, J., Heidt, E., & Min, K. (1995). Retrospective reports of parental partner abuse: Relationships to depression, trauma symptoms and self-esteem among college students. *Journal of Family Violence*, 10, 177-202.

de corroboration de 27 % à 38 %. Un tel changement correspond aux modifications apportées à la LSEF, notamment (1) la baisse du seuil pour déterminer le besoin de protection d'un enfant de « risque sérieux de subir des maux » à « vraisemblance significative de subir des maux », et (2) l'ajout d'une référence spécifique aux modèles chroniques de négligence comme motifs d'intervention. L'introduction d'une nouvelle formule de financement et la normalisation d'un modèle provincial d'évaluation du risque ont peut-être aussi provoqué des changements dans les standards d'enquête et de corroboration.<sup>36</sup>

Toutefois, un bon nombre de résultats semblent indiquer un ensemble plus complexe de facteurs. Si l'augmentation des enquêtes corroborées résultait seulement d'une baisse du seuil d'intervention, on s'attendrait à ce que les augmentations résultent principalement d'un flux de cas moins sévères. Cependant, le nombre d'enquêtes impliquant un préjudice physique et celui impliquant un préjudice psychologique ont tous deux augmenté de façon significative.<sup>37</sup> Deux autres indicateurs clé viennent contredire l'argument de la baisse du seuil. Premièrement, la proportion de dossiers rouverts a augmenté, ce qui signifie que plus de familles ont plus qu'un contact avec le système de protection de l'enfance. C'est une indication que les taux de récurrence sont peut-être en hausse et que les mauvais traitements envers les enfants deviennent plus sévères. Deuxièmement, la police dépose des accusations criminelles dans une proportion plus importante d'enquêtes en protection de l'enfance. Il s'agit d'une autre indication de l'augmentation de la sévérité des mauvais traitements envers les enfants.

### ***Plus d'enfants et de familles dans le besoin***

En résumé, les augmentations du nombre d'enquêtes et de mauvais traitements corroborés semblent refléter un certain nombre de facteurs notamment : (1) une sensibilisation accrue chez les professionnels des effets négatifs de la négligence envers les enfants et de l'exposition à la violence conjugale; (2) des modifications parallèles dans les standards de corroboration qui comprennent une gamme plus vaste d'enquêtes sur les mauvais traitements; et (3) une hausse dans le niveau de stress que vivent les familles défavorisées. Quelle que soit la cause, cette augmentation attire l'attention du public sur le nombre croissant d'enfants dont le besoin de protection et de bien-être requièrent des services et un soutien que les SAE seront probablement incapables de fournir à eux seuls.

### **Pourquoi le nombre de cas d'abus sexuel diminue-t-il ?**

Par contraste avec l'augmentation des taux de violence physique, de négligence et d'exposition à la violence conjugale corroborée, le *OIS 1998* a documenté une baisse significative dans les taux d'abus sexuel. Une diminution similaire a été notée aux États-Unis où les taux d'abus sexuel corroboré ont diminué de 39 % en moyenne entre 1992 et 1999.<sup>38</sup> La portée et la cohérence relativement à cette diminution exigent une analyse approfondie des facteurs pouvant l'expliquer. Cette diminution pourrait résulter d'une baisse réelle du nombre d'enfants victimes d'abus sexuel. Elle constituerait un résultat fort encourageant après 25 ans de campagnes de sensibilisation du public, de programmes de prévention et d'application d'une politique agressive en matière d'accusations criminelles. Cependant, elle pourrait aussi être attribuée au fait que les victimes sont moins enclines à divulguer l'abus ou à une hésitation de la part du (des) parent(s) non abuseur(s) à signaler l'abus.

---

<sup>36</sup> Pour un résumé de ces changements voir la section de l'historique de ce rapport.

<sup>37</sup> Comme le démontre la figure 4, alors que les enquêtes pour préjudice physique ont augmenté, la proportion d'enquêtes impliquant un préjudice a diminué légèrement, passant de 24 % à 21 %, une baisse statistique insignifiante.

<sup>38</sup> Jones, A.M., Finkelhor, D., & Kopiec, K. (2001). Why is sexual abuse declining? A survey of state child protection administrators. *Child Abuse & Neglect*, 25, 1139-1158.

Éclaircir la question de la diminution des enquêtes sur l'abus sexuel comporte des implications décisives sur le plan des services et des politiques. Une baisse significative du nombre de victimes serait une confirmation importante de l'efficacité de notre réponse à l'abus sexuel. Cependant, une augmentation de la réticence à divulguer et à signaler les cas d'abus sexuel pourrait aboutir à la conclusion contraire, à savoir que blâmer les abuseurs et les politiques d'accusations criminelles contribuent peut-être à la suppression de signalements d'abus sexuel envers les enfants.

Vu l'urgence de cette question, plusieurs groupes de recherche sont présentement engagés dans l'analyse de la diminution du nombre d'enquêtes sur l'abus sexuel.<sup>39</sup> Les diminutions documentées en Ontario dans le *OIS 1998* semblent résulter essentiellement d'une diminution du nombre d'enquêtes impliquant des attouchements sexuels alors que le nombre d'enquêtes impliquant une relation sexuelle ou une tentative de relation serait resté le même. Des analyses plus approfondies sont présentement en cours afin d'éclaircir cette importante tendance.

---

<sup>39</sup> Jones, L., & Finkelhor, D. (2001). *The decline in child sexual abuse cases*. Washington, D.C.: Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, U.S. Department of Justice. (Voir la tableau 2b de ce rapport pour une comparaison avec la baisse des cas d'abus sexuel corroborés en Ontario.)

## ■ CONCLUSION

---

Le nombre de cas en protection de l'enfance augmente en Ontario. Un changement significatif dans le type de mauvais traitements enquêté et corroboré est sous-jacent à l'augmentation globale du nombre de cas. Les cas d'exposition à la violence conjugale ont été multipliés par 9, la proportion d'enquêtes sur la négligence a plus que doublé alors que le nombre d'enquêtes sur l'abus sexuel a diminué. Les deux études ontariennes sur l'incidence nous fournissent seulement des explications partielles aux changements qui ont eu lieu entre 1993 et 1998. Toutefois, les résultats de ces deux portraits nous indiquent deux ensembles de problématiques : (1) l'importance d'une réponse différentielle qui tient davantage compte des problèmes propres aux différentes formes de mauvais traitements, et (2) le besoin de considérer davantage la prestation efficace de services et de soutien suite aux signalements aux SAE.

Une réponse différentielle<sup>40</sup> de service est nécessaire. Les agences de protection de l'enfance doivent développer en réponse à une sensibilisation accrue et un signalement croissant des cas d'exposition à la violence conjugale, des services adaptés aux besoins complexes de ces familles et des stratégies d'intervention qui ne victimisent pas davantage les mères prises dans une relation violente. La négligence a longtemps été cachée par les statistiques axées sur les cas de violence. Ce n'est que récemment qu'elle est devenue une priorité de service en Ontario. Vu la nature chronique de la négligence et les effets négatifs à long terme sur le développement affectif et cognitif des enfants, cette forme de mauvais traitements requiert des stratégies de service et de soutien qui vont au-delà de la protection à court terme de la sécurité de l'enfant. La vaste proportion d'enquêtes sur la violence physique impliquant la discipline physique abusive fait ressortir le besoin de stratégies éducatives à grande échelle visant à encourager des stratégies parentales plus efficaces. La diminution des cas d'abus sexuel doit être examinée attentivement. Est-ce que cette diminution est le résultat positif des efforts de prévention mis de l'avant pour ce type de mauvais traitements ou est-ce que cela résulte d'une réponse inadéquate aux besoins des enfants victimes d'abus sexuel de la part des systèmes de protection de l'enfance et de justice criminelle ? Le développement de pratiques et politiques efficaces dépend de l'approfondissement de ces questions et de l'élaboration de réponses différentielles pour chaque forme de mauvais traitements.

En plus d'attirer l'attention sur l'importance de développer des services adaptés à chaque forme de mauvais traitements, l'augmentation globale des cas en protection de l'enfance sensibilise aussi le public au nombre croissant d'enfants dont les besoins de protection et de bien-être requièrent des services et un soutien que les SAE seront probablement incapables de fournir à eux seuls. L'exposition à la violence conjugale en est un exemple. Une sensibilisation accrue au problème entraînant davantage de signalements aux SAE, s'avère une solution seulement si les enquêtes des SAE mènent à l'application des services efficaces. Malheureusement, cela ne semble pas être le cas puisqu'il y a peu d'indications démontrant que les signalements aux SAE ont de tels résultats. La documentation de l'efficacité des services des SAE en Ontario continue d'être limitée.<sup>41</sup> Les indicateurs pertinents disponibles dans les études ontariennes sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants ne sont pas encourageants. Moins de la moitié de toutes les enquêtes corroborées sur les mauvais traitements envers les enfants et moins du tiers de toutes les enquêtes ont reçu des services continus en 1998 alors que la

---

40 Pour une discussion plus approfondie voir Waldfogel, J. (1998). Differential response: A new paradigm for child protection. In J. Waldfogel (Ed.), *The future of child protection: How to break the cycle of abuse and neglect*. Cambridge, MA: Harvard University Press.

41 Bien que la province prévoit développer un système pour documenter les issues pour les enfants bénéficiaires des services des SAE, actuellement il n'existe aucun système provincial de cette nature. Les indicateurs de base (tels que les taux de récidivisme, le nombre moyen de placements et les résultats scolaires) pour les enfants pris en charge ne sont pas présentement documentés.

proportion d'enquêtes corroborées incluant un contact antérieur avec les SAE est passée de 50 % en 1993 à 58 % en 1998. Confronté à une augmentation rapide du nombre de cas, à une augmentation importante dans le nombre d'enfants pris en charge et à une capacité limitée à fournir des services à tous les enfants et à toutes les familles qui en ont besoin, il est de plus en plus évident que nous avons besoin d'étendre la réforme du système de bien-être de l'enfance au-delà des SAE afin d'inclure l'élaboration de meilleurs modèles intégrés de service et de soutien communautaire.

## **■ NOTES**

---



**Centre of Excellence  
for Child Welfare**

**Centre d'excellence pour  
la protection et le bien-être des enfants**

**Toronto**

Faculty of Social Work  
University of Toronto  
246 Bloor Street West  
Toronto ON M5S 1A1  
(416) 978-8845

**Montréal**

Institut de recherche pour  
le développement social  
des jeunes  
1001, de Maisonneuve Est  
7<sup>e</sup> étage  
Montréal QC H2L 4R5  
(514) 896-3570

**Ottawa**

Child Welfare League of Canada/  
Ligue pour le bien-être de l'enfance  
du Canada  
209-75 Albert Street  
Ottawa ON K1P 5E7  
(613) 235-4412

**First Nations/Premières nations**

First Nations Child and Family  
Caring Society of Canada  
c/o Faculty of Social Work  
University of Manitoba  
413 A Tier Building  
Winnipeg MB R3T 2N2  
(204) 474-8261